

## **Avis**

Les études,  
l'enseignement  
et la recherche  
universitaires :  
enjeux émergents  
pour les femmes

Mémoire à la  
Commission  
parlementaire  
sur la qualité,  
l'accessibilité et  
le financement  
des universités

Février 2004

Le présent mémoire a été adopté lors de la 199<sup>e</sup> assemblée des membres du Conseil du statut de la femme le 6 février 2004.

Les membres du Conseil sont Diane Lavallée, présidente, Michèle Taina Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

**Coordination à la Direction  
de la recherche et de l'analyse**

Betty Guedj

**Recherche et rédaction**

Nathalie Roy

**Rédaction du résumé**

Nathalie Beaulieu

**Soutien technique et révision**

Francine Bérubé

**Éditeur**

Conseil du statut de la femme  
Service des communications  
8, rue Cook, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J7  
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851  
Télécopieur : (418) 643-8926  
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>  
Courrier électronique : [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

Dépôt légal — 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 2-550-42172-8

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

## *NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS*

---

Le chapitre deux de ce mémoire, « Les enjeux de l'accessibilité », reprend des parties d'un document produit en février 2004 par le Conseil du statut de la femme intitulé *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités* et déposé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.



## *AVANT-PROPOS*

---

Le Conseil du statut de la femme tient à remercier les personnes qui, à titre d'étudiantes graduées, de professeures à l'université ou d'expertes sur la progression des femmes dans le monde universitaire, nous ont fait part de leur témoignage et de leurs opinions d'expertes. À ce titre, nous remercions tout spécialement mesdames Michelle Bonneau, Marie-Thérèse Chicha, Hélène Lee-Gosselin, Karen Messing, Huguette Dagenais, Claire Deschênes, Christine Piette, Claudie Solar, Marie-Josée Rodrigue, Maryse Fortin, France Parent, Barbara Legault et Nicole Dallaire.



## RÉSUMÉ

---

Dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le Conseil du statut de la femme (CSF) recommande différents moyens visant à favoriser une participation plus équitable des femmes à l'économie du savoir ainsi qu'une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral des universités.

En ce qui a trait à la scolarité, les femmes ont fait des progrès remarquables au cours des dernières décennies. Cependant, si elles sont majoritaires dans tous les domaines d'études universitaires, elles ne représentent que 26 % des effectifs étudiants dans les sciences appliquées. Pour faciliter la venue des filles dans ces disciplines, le CSF propose que les méthodes d'enseignement des sciences, au secondaire, soient revues de façon à ancrer davantage la matière enseignée dans la réalité quotidienne et que des programmes, comme par exemple des stages, soient mis en place pour faciliter la transition des étudiantes et des étudiants entre l'université et le monde du travail.

En 2001, 31 % des femmes sortent du système de l'éducation avec un baccalauréat alors que, chez les hommes, on parle de 20,5 %. À la maîtrise, le taux de diplomation est de 7,8 % chez les femmes et de 6,8 % chez les hommes. Il n'y a qu'au doctorat où le taux des hommes est supérieur à celui des femmes, soit 1,1 % et 0,9 %. D'ailleurs, pour aider les femmes à poursuivre leurs études jusqu'au doctorat, le CSF recommande que les trois fonds de recherche du Québec tiennent compte des responsabilités familiales des étudiantes et des étudiants dans les paramètres de fixation du montant des bourses.

Même si, depuis 20 ans, la présence des femmes est devenue de plus en plus significative à tous les grades universitaires, les femmes accèdent moins que les hommes aux postes de professeurs. En 2001-2002, les femmes ne représentaient que 26,5 % du personnel enseignant des universités québécoises. Pour le CSF, il est important que les universités s'engagent à promouvoir une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral et investissent les ressources adéquates dans leurs programmes d'accès à l'égalité (PAÉ).

Quant aux chaires de recherche, le CSF estime que là aussi les universités doivent chercher à augmenter le nombre de femmes qui en sont titulaires. En effet, dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada, sur les 262 chaires attribuées au Québec depuis 2000, seulement 12,2 % l'ont été à des femmes.

Le CSF met aussi en lumière que la superposition des rôles de parent et d'étudiant, de plus en plus répandue, constitue un frein à la carrière universitaire des femmes. De plus, en raison des exigences du marché du travail, les personnes en emploi sont de plus en plus nombreuses à envisager un retour aux études. Par ailleurs, en ce qui a trait à l'aide financière aux études, le CSF constate que, depuis 1996-1997, le nombre de personnes bénéficiant du Programme de prêts et bourses a diminué. Pour améliorer les conditions de réussite des étudiantes et des étudiants, le Conseil émet une série de recommandations ayant comme objectif d'adapter le régime d'aide financière aux études ainsi que les différents services accessibles à la clientèle étudiante aux besoins des étudiants-parents.



# *T*ABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	13
CHAPITRE PREMIER – LES ENJEUX DE LA QUALITÉ .....	15
1.1 Les cheminements étudiants.....	15
1.1.1 Progrès de la scolarisation des femmes.....	15
1.1.2 Les étudiantes plus persévérantes que les étudiants.....	16
1.1.3 Des choix stéréotypés.....	17
1.1.4 Insertion des diplômées et des diplômés en emploi.....	18
1.1.5 Une présence plus faible au doctorat.....	20
1.2 Le corps professoral .....	22
1.2.1 Une présence féminine minoritaire.....	22
1.2.2 Concentration d’hommes encore plus forte chez les professeurs d’expérience.....	24
1.2.3 Une répartition inégale selon les disciplines .....	25
1.2.4 Le Québec tout de même en avance.....	25
1.2.5 Facteurs expliquant la sous-représentation des femmes dans le corps professoral .....	25
1.3 La recherche .....	27
CHAPITRE II – LES ENJEUX DE L’ACCESSIBILITÉ.....	31
2.1 L’accès aux études .....	31
2.1.1 Les défis actuels .....	31
2.1.2 L’enjeu particulier de la conciliation des études et des responsabilités parentales.....	32
2.2 L’accessibilité financière .....	33
CONCLUSION.....	39
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME .....	41
BIBLIOGRAPHIE .....	45



## *L I S T E D E S T A B L E A U X*

---

TABLEAU 1	Taux d'obtention des grades universitaires au Québec, selon le sexe (en %)	16
TABLEAU 2	Intégration en emploi des diplômés universitaires selon le sexe en 2001	19
TABLEAU 3	Professeures et professeurs dans les universités québécoises	24
TABLEAU 4	Titulaires d'une chaire de recherche du Canada au Québec, par sexe et par domaine	28
TABLEAU 5	Nombre de bénéficiaires d'une aide financière (prêt, bourse et total) et montant d'aide financière attribué (prêt, bourse et total), Québec, 1995-1996 à 2002-2003	34
TABLEAU 6	Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne de l'année en cause par type d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études, Québec, 1997-1998 à 2001-2002	34



## *INTRODUCTION*

---

Le Conseil du statut de la femme a toujours considéré l'éducation comme un facteur essentiel dans la conquête de l'égalité et de l'autonomie dans toutes les dimensions de la vie des femmes. Le système de l'éducation joue un rôle de premier plan dans l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la pleine participation de toutes et de tous à la vie sociale et économique.

Les femmes ont fait des progrès remarquables en ce qui a trait à la scolarité au cours des dernières décennies. Ce rattrapage est dû principalement à la démocratisation de l'enseignement, concrétisée dans la foulée de la révolution tranquille, qui leur a largement facilité l'accès à l'enseignement postsecondaire. À travers ce processus, les jeunes filles et les femmes ont transformé leurs aspirations et leurs trajectoires et se sont projetées vers les formes les plus élevées du savoir et de la culture.

Les avancées de la scolarisation des femmes se sont manifestées d'une manière particulièrement marquée aux études universitaires, plaçant les femmes au premier rang non seulement dans la composition des effectifs étudiants, mais aussi dans les taux de persévérance et de réussite aux études de premier cycle. Dans une société en transformation, basée sur une qualification de plus en plus poussée de sa main-d'œuvre, les femmes diplômées des universités forment aujourd'hui une composante incontournable de la relève potentielle. Cependant, les orientations d'études et de carrière des filles restent imprégnées par des stéréotypes et empêchent les femmes de participer pleinement à la relève de la société du savoir.

D'autre part, les dernières décennies ont aussi vu la présence des femmes s'affirmer dans les rangs des professeurs d'université, quoique de façon beaucoup moins marquée. Des obstacles tels les stéréotypes, le choix des critères de sélection des professeurs, l'isolement des professeures et la difficulté pour elles de se constituer en réseau, ainsi que la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale freinent l'accession des femmes aux postes de professeurs.

Le Conseil du statut de la femme souhaite participer à la réflexion amorcée par la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Il y voit l'occasion de recommander des moyens pour faire participer, dans les faits, plus de femmes à l'économie du savoir et pour faire advenir une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral des universités québécoises.

Au premier chapitre, le mémoire brosse successivement un portrait de la population étudiante à partir des données ventilées selon le sexe sur l'accès aux études, la diplomation et l'insertion des diplômés au marché du travail et un portrait du corps professoral distinguant les effectifs selon le sexe. Il formule des recommandations sur les enjeux de la qualité des universités, visant à diversifier les choix de carrière des

étudiantes, à mieux soutenir la conciliation des études et des responsabilités parentales et à accroître le recrutement de femmes comme professeures à l'université.

Le second chapitre du mémoire examine la situation financière des étudiantes et des étudiants universitaires et se penche sur le soutien apporté aux étudiants-parents. Il présente des données ventilées selon le sexe sur l'accès des étudiants au régime des prêts et bourses et analyse les politiques d'aide financière aux études et le cadre fiscal dans lequel elles s'insèrent. Il recommande certaines améliorations à apporter à ce régime d'ensemble afin de mieux couvrir les besoins encourus par les étudiants qui ont la responsabilité d'enfants. Ce chapitre résume l'avis du CSF déposé ce mois-ci au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et présente les recommandations qui y sont formulées.

# CHAPITRE PREMIER

## LES ENJEUX DE LA QUALITÉ

---

La juste appréciation de la capacité du système universitaire québécois à répondre aux attentes de la société, de la population étudiante et des professeures et professeurs repose sur une connaissance réelle de la population qui chemine à l'université. Outre le personnel administratif et de soutien, cette population se compose d'étudiantes, d'étudiants, de professeures et de professeurs et dans son portrait, la variable sexe ne peut être passée sous silence. C'est sur la base d'une analyse différenciée selon le sexe que l'on arrivera à définir des mesures adéquates pour adapter l'université aux besoins d'une société en évolution.

### 1.1 LES CHEMINEMENTS ÉTUDIANTS

De 1976 à 2001, le niveau général de scolarité des jeunes Québécoises et Québécois a augmenté de façon importante. Bien que la progression de l'accès aux études universitaires n'ait pas été soutenue, connaissant une baisse légère après le sommet atteint en 1996, la hausse de l'obtention d'un premier grade universitaire a été telle, au cours de ces 25 années, que la part des jeunes d'une génération qui sont titulaires d'un tel diplôme est passée de 14,9 à 25,6 % (voir tableau 1). Ces progrès se sont accompagnés de changements profonds dans la composition de la population universitaire avec une nouvelle répartition selon le sexe des effectifs étudiants et des diplômés.

#### 1.1.1 PROGRÈS DE LA SCOLARISATION DES FEMMES

En 1976, les femmes étaient minoritaires dans tous les cycles d'études universitaires et les hommes étaient proportionnellement plus nombreux qu'elles à sortir du système scolaire avec un diplôme universitaire. Mais au début des années 1980, les étudiantes sont devenues majoritaires dans la population étudiante et proportionnellement plus nombreuses que les hommes à terminer leurs études avec en poche un diplôme de baccalauréat. La hausse s'est poursuivie et en 2001, 31 % des femmes sortant du système scolaire détiennent un diplôme de baccalauréat, situation partagée par 20,5 % des hommes. Cet écart de 10 points place le Québec en tête du peloton des sociétés où la scolarisation universitaire des femmes est la plus avancée, avec la Finlande, la Nouvelle-Zélande, le Danemark et le Canada<sup>1</sup>.

L'augmentation du nombre de femmes qui obtiennent un diplôme de maîtrise a, elle aussi, été plus rapide que celle des hommes de sorte qu'au début des années 1990, la proportion de femmes nouvellement titulaires d'un tel diplôme est devenue supérieure à la proportion d'hommes. De 1976 à 2001, cette proportion s'est accrue de 5,9 points chez les femmes et de 3,3 points chez les hommes. Les taux d'obtention d'un diplôme de deuxième cycle sont aujourd'hui de 7,8 % pour les femmes et de 6,8 % pour les hommes. Ce n'est qu'au doctorat que les femmes de la jeune génération affichent un retard sur les

---

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*, 2003, p. 61, (page consultée le 19 janvier 2004), adresse Web : [www.oecd.org/publications/e-book/9603062e.PDF](http://www.oecd.org/publications/e-book/9603062e.PDF)

hommes alors que 0,9 % d'entre elles accèdent à ce niveau de diplomation, contre 1,1 % des hommes de cette génération.

En 2001, les femmes constituaient ainsi 57 % de l'ensemble des effectifs étudiants dans les universités québécoises. Elles étaient majoritaires au premier cycle (59 %), représentaient la moitié des personnes inscrites à la maîtrise, mais elles étaient moins nombreuses que les hommes parmi les personnes inscrites au doctorat (46 %).

### 1.1.2 LES ÉTUDIANTES PLUS PERSÉVÉRANTES QUE LES ÉTUDIANTS

Le taux de persévérance des étudiantes et des étudiants nouvellement inscrits au baccalauréat de même que leur taux de réussite sont présentés, dans le document de consultation<sup>2</sup>, comme indicateurs de la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements universitaires. Le CSF tient à ajouter, à propos de ces taux, que les femmes présentent de façon générale des indicateurs plus favorables que les hommes. Elles sont plus persévérantes que leurs confrères : après un an, 83 % des étudiantes sont encore inscrites dans la même université comparé à 80 % des étudiants.

**TABLEAU 1 Taux d'obtention des grades universitaires au Québec, selon le sexe (en %)**

	ANNÉE					
	1976	1986	1991	1996	2000	2001
Baccalauréat	14,9	19,0	23,6	29,0	26,6	25,6
Sexe féminin	13,1	19,9	27,3	35,5	31,9	31,0
Sexe masculin	16,7	18,1	20,0	22,7	21,5	20,5
Maîtrise	2,7	3,9	4,4	6,0	7,1	7,3
Sexe féminin	1,9	3,4	4,3	6,3	7,6	7,8
Sexe masculin	3,5	4,4	4,4	5,8	6,7	6,8
Doctorat	0,4	0,5	0,6	0,9	1,1	1,0
Sexe féminin	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9	0,9
Sexe masculin	0,6	0,7	0,9	1,2	1,2	1,1

Source : Ministère de l'Éducation du Québec. *Indicateurs de l'éducation, édition 2003*, tableau 5.7.

Elles sont proportionnellement plus nombreuses à voir leurs études sanctionnées par un diplôme : après 6 ans, c'est le cas de 75 % des étudiantes et de 66 % des étudiants. En outre, l'avantage en termes du taux de réussite, observé pour l'ensemble des domaines d'études, se vérifie dans chacun de ceux-ci à deux exceptions près. « En science de la santé et en droit, la performance des hommes égale celle des femmes et s'avère même

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation. *Document de consultation de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Québec, le Ministère, 2003.

supérieure pour certaines cohortes<sup>3</sup>. » Par contre, dans les sciences humaines et les sciences de l'éducation, l'écart dans les taux de réussite atteint 13 à 15 points de pourcentage, à l'avantage des femmes.

Cet avantage des étudiantes à l'université concorde avec les aspirations que manifestent les jeunes filles tout au long de leur cheminement scolaire. À partir de son observation menée pendant dix ans sur les aspirations scolaires et professionnelles des élèves du secondaire, Pierre Bouchard affirme que les jeunes filles sont plus enclines que les gars à vouloir faire des études universitaires et qu'elles sont aussi plus nombreuses à vouloir compléter des études supérieures<sup>4</sup>. Par ailleurs, elles acquièrent et manifestent très tôt les attitudes et les pratiques qui conduisent à la réussite scolaire (nombre d'heures d'étude, méthode, etc.); on retrace finalement ces attitudes différenciées dès le primaire.

### 1.1.3 DES CHOIX STÉRÉOTYPÉS

Malgré les progrès enregistrés par les femmes dans les études universitaires, il convient de souligner que la dispersion des étudiantes et des étudiants entre les disciplines demeure sexuée. D'une part, la répartition des effectifs par grands domaines montre que les étudiantes tardent à investir les sciences appliquées : majoritaires dans tous les autres domaines, les femmes ne représentent que 26 % des effectifs étudiants en sciences appliquées<sup>5</sup>.

D'autre part, l'examen des données détaillées par programmes fait ressortir les concentrations à forte prépondérance féminine ou masculine. On constate ainsi que les femmes s'orientent davantage vers les domaines liés à l'éducation des enfants, à la santé et aux services sociaux. Les hommes, quant à eux, privilégient les disciplines à fort contenu de physique. Il en découle une sorte de ghettoïsation des départements en fonction du sexe. Parmi les titulaires d'un baccalauréat, en effet, les femmes représentaient en 2001 plus de 85 % des diplômées et diplômés dans sept programmes d'études : sciences infirmières et nursing (90,5 %), formation des enseignants au préscolaire et au primaire (92,5 %), formation des spécialistes en adaptation scolaire (90,5 %), ergothérapie (95,8 %), service social (86,8 %), psycho-éducation (89 %) et diététique et nutrition (92,9 %). Quant aux hommes, ils dominaient dans les domaines des sciences appliquées, particulièrement le génie informatique et la construction d'ordinateurs (91,6 %), le génie électrique (88,7 %), le génie mécanique (88,1 %) et le génie physique (86,8 %) <sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation. « Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 23, avril 2002.

<sup>4</sup> Pierrette BOUCHARD, Jean-Claude ST-AMANT, Natalie RINFRET, Claudine BAUDOUX et Natasha BOUCHARD. *Dynamiques familiales de la réussite scolaire au secondaire – Tome 1*, Québec, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, 2<sup>e</sup> trimestre 2003, 162 p.

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation. *La Relance à l'université (2001)*. Le vocable « sciences appliquées » regroupe les disciplines suivantes : ingénierie et toutes les branches du génie, agriculture, zootechnie, science et technologie des aliments, design de l'environnement, architecture, architecture paysagiste, urbanisme, sciences de l'informatique et sciences de l'activité physique.

<sup>6</sup> Ministère de l'Éducation. *La Relance à l'université (2001)*, (page consultée le 8 janvier 2004), adresse Web : [www.meq.gouv.qc.ca/Relance/universite/RelUni.htm](http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/universite/RelUni.htm)

Les travaux de la Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et génie au Québec ont permis de pointer le manque d'affinités des filles avec la physique « conjugué à un enseignement des sciences mal adapté aux intérêts des filles et à une méconnaissance des professions scientifiques » comme cause principale du fait que, dès les études secondaires, les étudiantes se détournent des sciences ayant un fort contenu en physique<sup>7</sup>. Il y a tout lieu de supposer que ce manque d'affinités qui se manifeste au secondaire se perpétuera, si rien n'est fait, jusqu'à l'université. D'autre part, le fait que « la pédagogie des cours de sciences tient peu compte d'une particularité des filles, celle d'un besoin plus grand d'ancrage des concepts dans le quotidien » trace la voie à l'identification d'un moyen approprié pour éveiller l'intérêt des filles pour la physique.

En général, une représentation davantage équilibrée des sexes parmi les effectifs étudiants de toutes les facultés et de tous les départements est souhaitable. Elle résulterait d'une importante révision des approches adoptées dans l'enseignement des sciences dites « féminines » et des sciences dites « masculines ». Ces dernières pourraient être rendues plus attrayantes aux femmes par la démonstration de l'utilité sociale du développement scientifique, tandis que les sciences liées à l'éducation des enfants, à la santé et aux services sociaux seraient rendues plus attrayantes aux étudiants par une adaptation de leur enseignement aux intérêts des hommes. Il faut sans cesse travailler à contrer les stéréotypes dans lesquels sont encore enfermés les jeunes, filles et garçons.

#### **1.1.4 INSERTION DES DIPLÔMÉES ET DES DIPLÔMÉS EN EMPLOI**

L'intégration au marché du travail des diplômées et des diplômés permet d'apprécier l'adéquation entre la formation offerte à l'université et les besoins du marché du travail pour une main-d'œuvre qualifiée. En ce sens, le document de consultation souligne que les personnes qui obtiennent un diplôme universitaire ont plus de facilité à décrocher un emploi que la population en général, puisqu'elles affichent des taux de chômage inférieurs à ceux de la population des groupes d'âge auxquels elles appartiennent. Cette remarque revêt un intérêt accru dans le cadre d'une analyse différenciée selon le genre. En effet, les inégalités prévalant sur le marché du travail entre les femmes et les hommes, tels les écarts de rémunération qui avantagent ces derniers, tendent à diminuer lorsque s'élève le niveau de diplomation.

Le document touche également le thème de la responsabilité des étudiantes et des étudiants comme artisans de leur réussite. Une question émergera alors de la comparaison entre les taux de chômage et les taux d'emploi des femmes et des hommes, chez les personnes diplômées. Quel que soit le cycle universitaire où elles ont obtenu un grade, les femmes affichent un taux de chômage inférieur à celui de leurs collègues masculins et un taux d'emploi supérieur, à l'exception des diplômées du doctorat<sup>8</sup>. C'est ce que montre le tableau 2. Il est particulièrement intéressant de constater que les diplômées qui travaillent sont proportionnellement au moins aussi nombreuses que

---

<sup>7</sup> Claire DESCHÊNES et autres. « Outils pédagogiques utiles en sciences : intéresser davantage les filles du secondaire aux sciences physiques », *Femmes et maths, sciences et technos*, sous la direction de L. Lafortune et C. Solar, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2003, p. 127-146.

<sup>8</sup> Nous laissons de côté cette exception pour l'instant. La question de l'emploi des diplômées du doctorat sera traitée de façon approfondie dans les sections sur l'enseignement et sur la recherche.

leurs collègues masculins à avoir décroché un emploi en rapport avec leur formation, c'est-à-dire que l'écart entre les pourcentages est à leur avantage ou significativement nul. Faut-il y voir un signe de leur plus grande motivation à réussir ou celui d'une meilleure correspondance du marché du travail avec les aspirations des étudiantes?

**TABLEAU 2 Intégration en emploi des diplômés universitaires selon le sexe en 2001**

	Taux de chômage		Taux d'emploi		En rapport avec la formation	
	%		%		%	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Baccalauréat	3,9	5,2	74,9	73,5	79,7	79,0
Maîtrise	3,6	4,1	80,0	78,7	86,7	81,4
Doctorat	4,6	7,3	84,1	86,0	95,2	92,2

Source Ministère de l'Éducation du Québec. *La Relance à l'université (2001)*, adresse Web : [www.meq.gouv.qc.ca/Relance/universite/RelUni.htm](http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/universite/RelUni.htm)

Cette comparaison, à l'avantage des femmes en général et, en particulier, dans la plupart des domaines d'études, ne se vérifie pas toutefois dans le domaine des sciences appliquées. Qu'elles soient titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, les femmes qui ont étudié en sciences appliquées sont plus nombreuses en chômage et elles ont plus de mal que les hommes à s'insérer en emploi (76,8 % comparé à 86,3 % des hommes, après un baccalauréat). Qui plus est, elles sont plus nombreuses que leurs collègues masculins à avoir accepté un emploi sans rapport avec leur formation (16 % de celles qui occupent un emploi contre 9,8 % dans le cas des hommes)<sup>9</sup>.

Les milieux de travail des sciences appliquées sont de plus en plus accueillants pour les femmes, mais celles-ci auront tout de même plusieurs embûches à y surmonter, du seul fait qu'elles sont des femmes. Parmi celles-ci, on retrouve l'isolement, tenant au nombre réduit de collègues féminines qu'elles trouveront dans les équipes de travail. Bien que la situation tende à s'améliorer, elles auront encore de la difficulté à faire oublier leur spécificité en tentant de s'intégrer dans un milieu d'hommes<sup>10</sup>.

La nécessité de conjuguer, en début de carrière, temps familial et temps professionnel, est vécue plus difficilement en sciences qu'ailleurs du fait que les activités professionnelles y sont plus exigeantes en temps et en assiduité. En outre, la responsabilité de jeunes enfants empêche les femmes scientifiques d'accepter des mandats prestigieux qui les amèneraient loin de leur famille. Cette nécessité constitue un autre frein à la carrière des femmes en sciences.

Compte tenu de la place qu'occupent les sciences appliquées dans les domaines de pointe, le Québec peut-il maximiser l'utilisation de son capital humain en laissant une partie des effectifs étudiants se couper systématiquement de ce domaine? Si le Québec

<sup>9</sup> Ministère de l'Éducation. *La Relance à l'université (2001)*, op. cit.

<sup>10</sup> Voir par exemple Luce GAUTHIER. *Propos d'une physicienne sur la situation de la femme de science*, Montréal, Les éditions Carte blanche, 3<sup>e</sup> trimestre 1999, 62 p.

veut se pourvoir d'une relève capable de répondre aux besoins de l'économie du savoir, il doit pouvoir s'alimenter à partir de l'ensemble de ses diplômés, hommes et femmes. Il devient donc nécessaire de faciliter la transition des études au milieu du travail pour les femmes diplômées en sciences appliquées.

### 1.1.5 UNE PRÉSENCE PLUS FAIBLE AU DOCTORAT

Nous avons montré que les femmes sont relativement nombreuses aux études universitaires de premier cycle et parmi les personnes diplômées de ce cycle, mais on observe une diminution de leur nombre à chaque échelon de la carrière universitaire. En effet, alors que 59,6 % des diplômés du baccalauréat sont des femmes, elles représentent, à la maîtrise, 53,2 % des diplômés mais seulement 38,6 % des titulaires d'un doctorat. Le CSF trouve essentiel d'amener plus de femmes à entreprendre et à compléter des études doctorales, et ce, pour contribuer à élargir le champ des connaissances reconnues.

Le principal facteur que font ressortir les études de cas et la plupart des témoignages pour expliquer que les femmes perdent l'avantage au doctorat est lié à l'exercice des responsabilités parentales. La difficulté de concilier responsabilités parentales et responsabilités scolaires constitue un obstacle important pour les étudiantes désireuses de poursuivre au doctorat et celles-ci se voient souvent contraintes de faire un choix, l'âge de fonder une famille coïncidant avec celui qu'ont en général les étudiantes lorsqu'elles arrivent aux études supérieures. Comme le rapporte la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) dans une recherche récente<sup>11</sup>, les responsabilités parentales touchent une part non négligeable des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs (19,4 % des inscrits à temps plein et 38,8 % des inscrits à temps partiel) et ce sont principalement les étudiantes qui doivent assumer ces responsabilités : les pourcentages cités recouvrent donc surtout des femmes.

Les fonds de recherche du Québec octroient des bourses d'excellence à la clientèle étudiante des deuxième et troisième cycles. Nous nous sommes demandé comment la situation familiale des bénéficiaires de ces bourses était prise en compte dans chacun de ces fonds. Comme le fait le Programme de prêts et bourses, les trois fonds reconnaissent aux étudiantes et aux étudiants boursiers le droit d'interrompre leurs études ou leur recherche le temps d'un congé de maternité ou de paternité pouvant aller jusqu'à deux ans, en prolongeant leur période d'admissibilité à la bourse d'études. De plus, deux des fonds québécois<sup>12</sup> ont été enrichis, en mai 2003, d'une mesure à incidence financière en lien avec l'arrivée d'un enfant. Il est désormais possible aux boursières et aux boursiers de ces fonds, qui interrompent leurs études pour la naissance ou l'adoption d'un enfant et lorsqu'ils sont « le principal fournisseur de soins de cet enfant »<sup>13</sup>, de recevoir un

---

<sup>11</sup> Conseil national des cycles supérieurs - Fédération étudiante universitaire du Québec. *La durée réelle des études aux cycles supérieurs*, [réalisation : Serge Leroux], Montréal, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p. 61.

<sup>12</sup> Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

<sup>13</sup> Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. *Le guide du boursier*, (page consultée le 20 janvier 2004), adresse Web : [www.fcar.qc.ca](http://www.fcar.qc.ca)

congé parental rémunéré pour une période de quatre mois, soit l'équivalent d'une session.

Cette mesure amoindrit les difficultés financières rencontrées par les étudiantes et les étudiants qui assument un rôle parental en leur accordant un répit pour prendre soin d'un nouvel enfant. Mais elle ne peut être vue comme une mesure de soutien financier au rôle parental en bonne et due forme puisqu'elle ne consiste pas à ajuster le montant des bourses en fonction des charges financières que représente un enfant.

On connaît mal la situation des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs qui ne bénéficient pas d'un soutien financier direct du gouvernement. Une partie d'entre eux obtiennent un revenu en participant aux travaux de recherche d'une ou d'un professeur titulaire d'un fonds de recherche. Mais les termes des contrats de recherche ne tiennent pas compte de la situation familiale des étudiantes et des étudiants chercheurs et les arrangements sont plutôt laissés au bon vouloir des professeurs. Les congés de maternité n'y sont pas prévus. Il est possible, au contraire, que le contrat prenne fin si l'étudiante ou l'étudiant cesse d'être disponible. Par ailleurs, le montant du contrat ne sera pas accru pour couvrir les besoins financiers liés à l'arrivée d'un enfant. Si les étudiantes et étudiants concernés n'ont pas d'autre source de revenu, la situation deviendra rapidement problématique et risquera de conduire même les plus talentueux à abandonner leurs études. Il conviendrait de documenter cette question pour cerner les besoins de cette population étudiante et élaborer des moyens de la soutenir adéquatement.

Il n'existe pas, dans les universités, une politique uniforme d'attribution de congés aux étudiants-parents. Le CSF n'a pas analysé de façon exhaustive les moyens disponibles pour faciliter l'exercice des responsabilités parentales par les étudiantes et les étudiants dans les universités. Néanmoins, le Conseil suggère que les universités examinent la question des congés parentaux et des études à temps partiel pour les étudiantes et les étudiants parents d'enfants en bas âge et qu'elles élaborent des mesures permettant de soutenir ces étudiantes et étudiants sans introduire d'iniquités au sein de la clientèle étudiante.

Pour une vision globale du soutien financier aux étudiantes et aux étudiants, nous référons la lectrice et le lecteur au chapitre deux qui porte sur les politiques d'aide financière aux études.

En se basant sur les constats faits dans cette section, le Conseil du statut de la femme formule les recommandations suivantes. Toutes visent à assurer que les universités répondent aux besoins de main-d'œuvre qualifiée de l'économie du savoir en utilisant le potentiel que représente l'ensemble de l'effectif étudiant, y compris les étudiantes.

- 1. Les universités ont la responsabilité d'amener les femmes en plus grand nombre dans les départements des sciences appliquées et dans les carrières associées. À cette fin, le Conseil du statut de la femme recommande :**

- Que les responsables de la formation des maîtres en sciences prennent en compte les intérêts des filles dans l'élaboration des méthodes d'enseignement des sciences au secondaire, comme par exemple en ancrant davantage la matière enseignée dans la réalité contemporaine;
  - Que les universités s'inspirent des formules existantes pour élaborer et mettre en œuvre plus de moyens (programmes de stages ou de mentorat) visant à faciliter la transition vers l'emploi des diplômées et des diplômés en sciences appliquées; et
  - Que les facultés de sciences et de génie prennent les moyens pour rendre plus accueillant pour les femmes l'environnement des études en sciences appliquées : projets scientifiques avec composante sociale, marrainage par les étudiantes plus avancées, etc. De même, les approches pédagogiques devraient être adaptées aux intérêts des femmes.
2. Pour favoriser la poursuite des études des femmes jusqu'au doctorat, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que les trois fonds de recherche du Québec revoient les paramètres de fixation du montant des bourses d'excellence de façon à tenir compte des responsabilités familiales de l'étudiante et de l'étudiant. Ce faisant, ils s'aligneraient sur le Programme de prêts et bourses modifié tel que nous le suggérons;
  - Que le Fonds de recherche en santé s'inspire des deux autres fonds de recherche du Québec en accordant aux étudiantes et aux étudiants boursiers un congé rémunéré d'une session à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant; et
  - Que le ministère de l'Éducation et les universités examinent les différentes façons de venir en aide aux étudiantes et aux étudiants pour que le fait de devenir parent se concilie plus aisément avec le cheminement universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant. Entre autres mesures, on pourrait trouver l'octroi de congés parentaux avec maintien du statut d'étudiant, l'installation de garderies sur place ou l'aménagement des calendriers d'examens.

## **1.2 LE CORPS PROFESSORAL**

### **1.2.1 UNE PRÉSENCE FÉMININE MINORITAIRE**

Le milieu universitaire se caractérise, encore aujourd'hui, par la présence massive des hommes dans le corps professoral. Malgré la progression de l'effectif féminin, au cours des quinze dernières années, les femmes demeurent aujourd'hui largement minoritaires parmi les professeures et professeurs des universités québécoises : en 2001-2002, elles ne représentaient que 27 % de ceux-ci. Pour comparaison, indiquons qu'en 1988-1989, elles formaient 18 % de l'effectif des professeures et professeurs réguliers (voir tableau 3). De l'avis de Hélène Lee-Gosselin, professeure de management à l'Université Laval, « cette amélioration du ratio est attribuable en bonne partie au départ de nos collègues hommes

plus âgés, qui ont profité des programmes bonifiés de retraite graduelle ou de retraite anticipée »<sup>14</sup>.

Les premiers programmes d'accès à l'égalité (PAÉ) à avoir été adoptés par les universités datent de 1987; de tels programmes sont aujourd'hui bien implantés dans les universités québécoises. Selon Marie-Thérèse Chicha, professeure de relations industrielles à l'Université de Montréal, les difficultés d'application générale des PAÉ tiendraient à trois facteurs : le manque d'engagement de la haute direction, le peu de ressources financières et humaines consacrées à leur mise en œuvre et l'impossibilité d'appliquer des sanctions en cas d'une mise en œuvre déficiente. L'auteure recourt ensuite à des facteurs propres au milieu universitaire. En premier lieu, le critère d'excellence est un critère individualiste<sup>15</sup> qui peut difficilement cadrer avec les PAÉ, lesquels ne peuvent jouer que sur des pratiques standardisées de sélection. Ensuite, la décentralisation des lieux de décision empêche de vérifier la conformité des procédures et des critères aux exigences des PAÉ et enfin la combinaison de ces facteurs facilite l'arbitraire et la subjectivité des pratiques et rend difficile d'identifier les pratiques discriminatoires<sup>16</sup>.

Le poids des femmes est supérieur, dans la population diplômée de l'université, à ce qu'il est dans le corps professoral. Il est intéressant de voir qu'à mesure qu'on monte dans les cycles d'études universitaires et, par la suite, dans la hiérarchie des professeurs, le pourcentage du total que représentent les femmes décroît. Cette réalité n'est pas particulière au Québec : elle a notamment été relevée dans un rapport sollicité par l'Union européenne à propos de la place des femmes dans les sciences et les technologies, qui détecte une discrimination sexuelle dans tous les pays examinés (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni) et toutes les disciplines<sup>17</sup>.

Même si la proportion des femmes est passée de 20,3 % à 26,5 % en dix ans (voir tableau trois), elle reste inférieure à la proportion des femmes aux études qui n'a cessé d'augmenter au cours de ces années. Rappelons que les titulaires de baccalauréats, de maîtrises ou de doctorats qui ont obtenu un diplôme en 2001, 57,2 % sont des femmes, pourcentage qui se chiffrait à 53,4 % en 1990.

---

<sup>14</sup> Voir notamment Hélène LEE-GOSSELIN. « Les programmes d'accès à l'égalité dans la nouvelle conjoncture économique des universités », dans Huguette Dagenais (dir.), *Carrière et conditions de vie des professeures d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*, Montréal, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, Les Cahiers de la FAPUQ, n° 8, 2002, p. 11-20.

<sup>15</sup> En effet, ce critère d'excellence est basé sur le nombre de publications dans des revues prestigieuses, sur le montant des subventions de recherche obtenues et sur le rayonnement international.

<sup>16</sup> Marie-Thérèse CHICHA. « L'accès à l'égalité », dans Huguette Dagenais (dir.), *Carrière et conditions de vie des professeures d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*, op. cit., p. 119-127.

<sup>17</sup> Groupe de travail « Femmes et sciences » du Réseau européen d'évaluation des technologies (ETAN). *Politiques scientifiques dans l'Union européenne : intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*, Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de la recherche, 2001, p. 13.

**TABLEAU 3 Professeures et professeurs dans les universités québécoises**

<b>Année</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>	<b>% femmes</b>
1992	1 800	7 060	8 860	20,3
1993	1 850	7 104	8 954	20,7
1994	1 941	7 109	9 050	21,4
1995	1 979	6 941	8 920	22,2
1996	1 957	6 672	8 629	22,7
1997	1 922	6 230	8 152	23,6
1998	1 938	6 108	8 046	24,1
1999	1 985	6 020	8 005	24,8
2000	2 043	5 978	8 021	25,5
2001	2 182	6 049	8 231	26,5

Source : CREPUQ. *Faits saillants de l'enquête sur le personnel enseignant des universités (EPE) 2001.*

Pour l'avenir, le redressement du financement des universités devrait permettre à celles-ci de doter une partie des postes abolis durant les années 1990 et de nouvelles ouvertures devraient être créées par les nouveaux départs à la retraite. Cette vague d'embauche offre au Québec l'occasion de diversifier son corps professoral en y augmentant la participation des femmes.

### **1.2.2 CONCENTRATION D'HOMMES ENCORE PLUS FORTE CHEZ LES PROFESSEURS D'EXPÉRIENCE**

L'entrée relativement récente des femmes dans la profession fait que les professeures sont en moyenne plus jeunes que leurs collègues masculins : 54 % des professeurs sont âgés de 50 ans et plus pour seulement 39 % des professeures (2001-2002). En corollaire de cette observation, on note des différences marquées dans la présence féminine en fonction du rang académique. C'est dans le rang académique 1, celui auquel accèdent les professeurs les moins expérimentés (chargée ou chargé d'enseignement, assistante ou assistant, « lecturer »), que l'on observe la plus forte concentration de femmes (41 %) et la présence féminine diminue à mesure que le rang augmente. En octobre 2001, il y avait ainsi 37 % de femmes parmi les professeurs adjoints (rang 2), 31 % de femmes parmi les professeurs agrégés au Québec et 17 % parmi les titulaires.

Puisque, règle générale, l'influence exercée par les professeurs sur la communauté universitaire s'accroît avec leur expérience et le rang académique qu'ils occupent, l'effet d'entraînement que pourrait avoir la présence de femmes mentors sur les étudiantes et les nouvelles professeures se fera attendre encore quelque temps. Il ne devrait se faire sentir de manière décisive que quand les femmes représenteront un pourcentage significatif des professeurs ayant reçu leur titularisation. Mais au rythme où s'accroît la participation féminine dans le corps professoral, le Québec n'est pas près d'atteindre cette masse critique.

### 1.2.3 UNE RÉPARTITION INÉGALE SELON LES DISCIPLINES

Le déséquilibre ne se présente pas avec la même acuité dans tous les départements ni dans toutes les facultés puisque les effectifs féminins se répartissent inégalement entre les disciplines. C'est dans le secteur paramédical que la proportion de femmes parmi les professeurs est la plus élevée (72,8 % en 2001-2002) et dans le domaine des sciences appliquées que cette proportion est la plus faible (12,7 %). Entre les deux extrêmes et toujours en 2001-2002, 22,8 % des professeurs de médecine sont des femmes, comme 42,8 % des professeurs de lettres, 41,8 % des professeurs d'art, 41,8 % des professeurs en sciences de l'éducation et 28,2 % des professeurs de sciences sociales.

### 1.2.4 LE QUÉBEC TOUT DE MÊME EN AVANCE

La part de femmes que compte le corps professoral au Québec place celui-ci dans le peloton de tête des pays les plus avancés. Dans les États membres de l'Union européenne les plus performants à ce chapitre, soit la Finlande, le Portugal et la France, les femmes constituent respectivement 18 %, 17 % et 14 % des professeurs (données de 1997 et 1998). Pour tenir compte du fait que le titre de professeur est plus exigeant en Europe que chez nous, si nous ne considérons, pour le Québec, que les professeurs titulaires, la comparaison nous place tout de même au second rang, après la Finlande et avant le Portugal, avec plus de 17 % des postes de professeurs occupés par des femmes. Aux États-Unis, le taux s'élève à 14 %<sup>18</sup>. Au Canada, 14 % des professeurs titulaires sont des femmes, comparativement à 31 % des professeurs agrégés et à 42 % des professeurs adjoints<sup>19</sup>.

Il s'agit bien sûr de signes encourageants et nous nous réjouissons de constater que le Québec est relativement performant à ce chapitre, mais la situation est encore loin d'être satisfaisante. Nous croyons qu'à l'instar de celles des pays les plus avancés d'Europe, nos universités et les instances gouvernementales doivent poursuivre les efforts entrepris pour instaurer des mesures capables d'augmenter le nombre de femmes dans le corps professoral.

### 1.2.5 FACTEURS EXPLIQUANT LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LE CORPS PROFESSORAL

Les obstacles empêchant les femmes d'investir en plus grand nombre le corps professoral et les postes de direction des universités constituent ce qu'il est convenu d'appeler un plafond de verre. Une typologie de ces barrières a été élaborée à l'occasion

---

<sup>18</sup> Commission européenne, Direction générale de la recherche. *Égalité des chances – Politiques scientifiques dans l'Union européenne : intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*, rapport du groupe de travail « Femmes et sciences » du Réseau européen d'évaluation de la technologie (ETAN), Bruxelles, 2001, 173 p.

<sup>19</sup> Nicole BÉGIN-HEICK & Associates Inc. *Analyse comparative du Programme des chaires de recherche du Canada, selon le sexe*, rapport préparé à l'intention du Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, Ottawa, novembre 2002, 40 p.

d'une conférence internationale menée sous l'égide de l'UNESCO<sup>20</sup>. Nous reprenons cette typologie pour les présenter succinctement.

Certaines barrières tiennent à la culture : ce sont les stéréotypes, les attitudes héritées du passé et les préjugés, qui découragent les femmes de poser leur candidature et qui, lorsqu'elles la posent, réduisent leurs chances d'être reconnues par le comité de sélection. D'autres barrières sont associées à la discrimination systémique. À ce titre, citons l'absence d'une masse critique dans le corps professoral, l'isolement des femmes ayant accédé à un poste, les biais dans les critères d'évaluation et de promotion et la perpétuation des modèles masculins et des valeurs professionnelles masculines. Ces barrières, interreliées, se renforcent mutuellement. Le petit nombre de femmes en présence rend difficile la constitution de réseaux de femmes, il empêche de remplacer le modèle masculin du candidat idéal et il réduit le nombre de femmes capables de décrocher un poste de professeur. Les critères d'évaluation et de promotion excluent un plus grand nombre de femmes parce qu'ils ne tiennent pas compte des interruptions de la production intellectuelle liées à l'exercice des responsabilités parentales. Enfin, les barrières d'ordre personnel sont la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale et le déséquilibre marqué entre les hommes et les femmes dans le partage des soins aux proches.

Comme en ce qui a trait à l'achèvement des études de troisième cycle, les femmes désireuses d'entreprendre une carrière de professeur d'université sont freinées par l'exercice des responsabilités familiales qui les oblige à jongler avec leurs horaires professionnels. Les premières années de la carrière de professeur sont particulièrement exigeantes puisqu'en plus de sa tâche régulière d'enseignant, la ou le professeur doit faire ses preuves en réalisant plusieurs chantiers de recherche et en publiant de nombreux articles pour acquérir son agrégation. Comme cette période coïncide pour plusieurs jeunes femmes professeures avec le moment de fonder une famille, la lourdeur de la tâche professionnelle en incite plus d'une à délaisser sa carrière universitaire pour se consacrer à ses enfants et à ses proches ou s'investir dans un autre type d'emploi que la recherche universitaire.

### **3. Pour favoriser l'accroissement de la présence des femmes dans le corps professoral, le Conseil du statut de la femme recommande aux universités ou aux facultés :**

- **Que les universités revoient les critères d'évaluation et les normes du cheminement de carrière professeures et des professeurs en tenant compte du fait que les congés de maternité et autres congés pris pour dispenser des soins aux proches ralentissent la production de recherches. Il faudrait en fait trouver des aménagements pour éviter de pénaliser, en début de carrière, les professeures qui se sont investies dans ces tâches;**

---

<sup>20</sup> Association internationale des universités. *Women and Leadership in Higher Education – How Thick Institut de la statistique du Québec the Glass Ceiling?* – Rapport de la conférence tenue le 14 juin 2003 à Monterrey, page Internet consultée le 5 janvier 2004.

- Que les universités évaluent les raisons qui ont empêché les PAÉ existants de donner les résultats escomptés et prennent les moyens d'atteindre les objectifs souhaités. Ce pourrait être, par exemple, par un meilleur suivi appuyé sur des indicateurs de résultats;
- Que, pour favoriser l'intégration des jeunes professeures, les professeures déjà en place dans les facultés jouent le rôle de mentors et favorisent la constitution de réseaux; et
- Que les universités s'engagent à promouvoir une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral et que cet engagement se concrétise par l'allocation de ressources financières et humaines adéquates aux PAÉ.

### 1.3 LA RECHERCHE

Le gouvernement canadien a créé, en 2000, le Programme des chaires de recherche du Canada pour éviter l'exode des chercheuses et des chercheurs les plus éminents et pour soutenir les universités dans le recrutement de professeurs-chercheurs de talent. Dans le contexte d'austérité budgétaire qui frappait l'éducation postsecondaire depuis le début des années 1990, il a annoncé l'injection de 900 millions de dollars qui seraient alloués jusqu'en mars 2005 dans le cadre de ce programme. L'objectif était de créer une masse critique de chercheurs de classe mondiale en attribuant 2 000 chaires au pays. L'ampleur du budget du Programme des chaires de recherche du Canada et le prestige dont il bénéficie auprès des organismes subventionnaires lui confèrent un rôle central dans l'orientation de la recherche universitaire au Canada.

À la troisième année d'application de ce régime, soit de décembre 2000 à octobre 2003, alors que 1 031 chaires ont été attribuées dans l'ensemble des universités canadiennes, le programme n'a pas amélioré la situation relative des professeures à l'université, bien au contraire. À l'échelle canadienne, 175 chaires seulement (soit 17 %) ont été attribuées à des femmes<sup>21</sup>. Le déséquilibre est plus criant au Québec puisque sur 262 chaires de recherche, les femmes n'en ont reçu que 32, soit 12,2 %. Cette proportion est bien en-deçà du pourcentage des femmes dans le corps professoral des universités, qui est de 26,5 %. Dans le milieu universitaire canadien, on explique ce fait par des raisons d'ordre institutionnel.

D'une part, l'allocation des chaires privilégie les disciplines qui relèvent du Conseil de la recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), et les professeures sont peu présentes dans ces disciplines, la majorité d'entre elles oeuvrant plutôt dans les disciplines des sciences humaines et des humanités. D'autre part, les chaires sont attribuées en fonction des subventions déjà reçues, ce qui perpétue l'ordre établi.

---

<sup>21</sup> Rosanna TAMBURRI. « Un équilibre précaire », *Affaires universitaires*, janvier 2004.

**TABLEAU 4 Titulaires d'une chaire de recherche du Canada au Québec, par sexe et par domaine\***

	Femmes	Hommes	Total	% femmes
Santé	13	76	89	14,6
SNG <sup>1</sup>	9	99	108	8,3
SSH <sup>2</sup>	10	55	65	15,4
Total	32	230	262	12,2

\* Chaires attribuées de décembre 2000 à octobre 2003

<sup>1</sup> SNG : Sciences naturelles et génie

<sup>2</sup> SSH : Sciences sociales et humanités

Source : Conseil de la recherche en sciences humaines (CRSH). *Programme de chaires de recherche du Canada.*

Mais, même en tenant compte de la répartition inégale entre les disciplines, on parvient mal à s'expliquer la faible représentation des femmes parmi les titulaires de chaire. Dans les disciplines des sciences sociales et des humanités, où travaillent effectivement la majorité des professeures (64,1 %) et où 31,8 % des professeurs étaient des femmes (données de l'Enquête sur le personnel enseignant des universités, 2001), celles-ci n'ont reçu que 15,4 % des chaires de recherche; dans les disciplines de sciences naturelles et génie où 12,4 % des professeurs sont des femmes, 8,3 % des chaires seulement ont été attribuées à des femmes. Puisque toutes les disciplines de recherche en sciences naturelles et génie sont associées au CRSNG, et sont de ce fait éligibles à des chaires, les professeures-chercheuses actives dans ces champs devraient être nettement plus favorisées. Et comment se fait-il que le déséquilibre soit à ce point plus grand au Québec que dans le reste du Canada?

Étant donné que ce sont les universités qui posent les candidatures des chaires de recherche, elles disposent d'une grande latitude pour placer les professeurs de leur choix à la tête des chaires. Les pratiques des universités dans le processus de sélection des candidats et de mise sur pied des chaires peuvent contribuer à rétablir l'équilibre entre les sexes. Il serait particulièrement souhaitable que des critères relatifs à cet équilibre soient introduits dans les pratiques des universités québécoises, et ce, d'autant plus qu'elles accusent, comme nous l'avons vu plus haut, un retard important par rapport aux universités canadiennes.

Dans l'ensemble du Québec, la répartition des bourses de recherche par les organismes subventionnaires (incluant les chaires de recherche) et des contrats attribués à des équipes universitaires favorise largement les sciences de la santé, les sciences pures et les sciences appliquées. Selon les données du Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) du ministère de l'Éducation, ces trois domaines canalisent 77,9 % des fonds en 2001-2002, laissant le cinquième de l'enveloppe totale aux chercheurs en sciences sociales et humanités. Les femmes professeures ou chercheuses sont défavorisées par cet état de fait puisque leurs principaux champs d'intérêt se trouvent justement parmi les domaines bénéficiant des fonds les moins importants.

Au Québec, trois fonds publics soutiennent financièrement la recherche universitaire. Ce sont le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Ensemble, ils versent aux équipes de recherche des subventions de l'ordre de 245,7 millions de dollars, représentant 23,5 % du budget total (2001-2002) de la recherche universitaire financée au Québec. Ces trois fonds contribuent quelque peu à rétablir l'équilibre entre les disciplines en allouant une plus faible proportion de leurs ressources aux domaines des sciences pures et appliquées et à ceux de la santé que ne le font le gouvernement fédéral et le secteur privé canadien (49,3 % des subventions québécoises vont aux sciences sociales et humanités), mais leur poids dans le budget total est insuffisant pour transformer le portrait d'ensemble. Et Industrie Canada précise que le gouvernement canadien n'a pas l'intention de modifier la répartition des chaires en faveur des sciences sociales et des humanités.

Pourtant, l'accroissement de la participation des femmes à la recherche universitaire mobilise l'attention en Europe. Pour promouvoir la « participation équitable et sans restrictions des femmes dans toutes les disciplines scientifiques et à tous les niveaux », la Commission européenne a intégré la dimension de l'égalité des chances dans son Sixième programme cadre, qui s'échelonne de 2002 à 2006<sup>22</sup>.

- 4. Afin d'éviter que le Programme des chaires de recherche du Canada accroisse le déséquilibre qui désavantage les femmes au sein du corps professoral des universités québécoises et compte tenu de la capacité qu'ont les universités d'influencer le choix des titulaires de ces chaires, le Conseil du statut de la femme recommande :**
  - **Que chaque université se donne l'objectif de hausser le pourcentage de femmes titulaires de telles chaires jusqu'au pourcentage de femmes que compte son corps professoral.**

---

<sup>22</sup> Voir [www.europa.eu.int/comm/research/science-society/women-science/women-science\\_fr.html](http://www.europa.eu.int/comm/research/science-society/women-science/women-science_fr.html)



## CHAPITRE II

### LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ<sup>23</sup>

---

#### 2.1 L'ACCÈS AUX ÉTUDES

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les Québécoises ont réalisé des progrès remarquables au chapitre de la scolarisation depuis quatre décennies. En effet, en 2001, 36,6 % de celles qui étaient âgées de 25 à 34 ans détenaient un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège comme dernier diplôme obtenu et 30,8 % possédaient un certificat ou un grade universitaire. En revanche, ces pourcentages s'élevaient seulement à 7,6 % et 5,8 % chez les femmes qui avaient 65 ans et plus en 2001<sup>24</sup>.

Pour les femmes, plusieurs facteurs, dont une meilleure maîtrise de la fécondité, l'aspiration à développer leurs talents, l'exercice de leur citoyenneté et la plus grande instabilité des unions, contribueront à rendre à la fois désirable et possible la poursuite des études. Dans un Québec qui modernisait ses structures et se démocratisait avec l'expansion des services publics, une scolarisation plus poussée a vite été perçue par la population féminine comme une façon d'échapper à l'insécurité économique et aux petits emplois et comme un outil de développement personnel et de promotion sociale et économique.

Ces progrès n'auraient cependant pas été possibles sans la démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire la gratuité scolaire et la multiplication des écoles secondaires et des collèges à travers le Québec qui permettaient aux jeunes de se scolariser souvent sans quitter le domicile familial et, donc, à moindres coûts. Cela est particulièrement vrai pour les filles qui devaient auparavant évoluer dans des filières séparées de celles des garçons et à qui très peu d'écoles offraient le cours classique, la voie royale pour accéder à l'université. De même, la création de l'Université du Québec et de ses constituantes en région ainsi que la hausse modérée des frais de scolarité ont favorisé l'accroissement de la clientèle universitaire.

##### 2.1.1 LES DÉFIS ACTUELS

Où en est-on aujourd'hui sur le plan de la démocratisation de l'éducation? D'abord, en cette ère de développement rapide des connaissances et des technologies, de mondialisation des marchés et de forte concurrence entre les entreprises, le bien-être et

---

<sup>23</sup> Cette section reprend des passages du document : Conseil du statut de la femme. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2004, 68 p.

<sup>24</sup> Institut de la statistique du Québec. *Taux d'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège, population de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe et le principal domaine d'études*, Québec, 2001, (page consultée le 17 septembre 2003), adresse Web : [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat\\_scolr\(9\)](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr(9)) et Institut de la statistique du Québec. *Taux d'obtention d'un certificat ou d'un grade universitaire, population de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe et le principal domaine d'études*, Québec, 2001, (page consultée le 17 septembre 2003), adresse Web : [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat\\_scolr\(11\)](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr(11))

la prospérité des individus comme ceux des sociétés sont reliés de près à la qualité de la formation reçue. Ensuite, raison additionnelle pour bien préparer la relève, le Québec devra aussi compenser les effets du vieillissement relativement rapide de sa population.

Enfin, de façon immédiate, les universités et les collèges plaident pour un accroissement de leur budget au nom de la qualité de l'enseignement et de la recherche. La hausse espérée de leurs ressources devra provenir principalement des pouvoirs publics ou, à défaut, des droits de scolarité. Pour leur part, les associations étudiantes invoquent la situation économique difficile de la population étudiante et craignent, qui le dégel des frais de scolarité à l'université, qui l'imposition de frais de scolarité dans les collèges publics. Tout en dénonçant la montée des frais complémentaires, elles s'entendent pour réclamer l'adoption d'une loi qui encadrerait à la fois le régime des prêts et bourses, les frais de scolarité et les frais afférents aux études.

### ***2.1.2 L'ENJEU PARTICULIER DE LA CONCILIATION DES ÉTUDES ET DES RESPONSABILITÉS PARENTALES***

La conciliation des études et des responsabilités parentales interpelle le monde de l'éducation plus que par le passé. La superposition des rôles d'étudiant et de parent est de plus en plus répandue au Québec. Comme nous l'avons vu précédemment (p. 20), 19 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs d'études sont aussi père ou mère. Personne ne souhaite que l'arrivée d'un enfant amène les jeunes femmes à s'exclure du monde étudiant comme autrefois, que cet événement ait été planifié ou non. Cependant, il est indéniable que les défis de l'accès aux études et de la réussite scolaire sont plus grands pour celles et ceux qui sont parents. En plus d'ajouter à la charge financière, les enfants mobilisent, en effet, du temps et des énergies qui pourraient autrement être dédiés aux études. Ils rendent également très difficile l'exercice d'un emploi durant les études. Enfin, le poids des responsabilités est, bien entendu, plus lourd encore en situation monoparentale.

Les politiques en place doivent donc concourir à aplanir les difficultés rencontrées. Il est, en effet, dans l'intérêt de tous que les jeunes adultes concernés puissent acquérir la formation et les diplômes qui leur permettront d'assurer leur pleine autonomie financière et de jouir d'un bon niveau de vie. Tout particulièrement, il faut prendre garde d'orienter vers des voies moins exigeantes - formations courtes ou démarches visant une insertion rapide en emploi - les étudiantes qui possèdent le potentiel et la détermination nécessaires pour réussir des études postsecondaires. Il importe donc de s'assurer que cette voie est soutenue tout autant que les avenues moins prometteuses en termes de revenus et de perspectives d'emploi.

En outre, avec l'allongement des études supérieures et l'avancée en âge se pose également, pour les étudiantes et les étudiants qui se sont consacrés jusque-là essentiellement à leurs études, la question du moment propice à la venue des enfants. Suis-je en mesure de concilier les exigences des études avancées et celles de la maternité ou de la paternité? Disposerais-je de suffisamment de ressources financières pour assumer cette nouvelle responsabilité? Pourrais-je compter sur mes bourses d'études? Serait-il préférable d'attendre d'être sur le marché du travail? Ne devrais-je pas, à ce

moment, donner priorité au remboursement de ma dette d'études, à l'acquisition d'une expérience de travail et à l'obtention d'un emploi stable, bien rémunéré et donnant droit à un congé et à des prestations parentales? Cependant, y a-t-il risque à trop attendre, compte tenu de la réduction de la fertilité féminine avec l'âge? Si pour les personnes aux études ces questions ont une portée bien réelle, pour l'ensemble du Québec, le recul de la maternité rime avec dénatalité.

Enfin, en cette ère de formation continue, les jeunes parents en emploi sont de plus en plus nombreux à envisager un retour aux études dans le but d'accroître ou de diversifier leurs qualifications. Les politiques en place doivent donc être en mesure de s'adapter à ces diverses situations autrefois moins fréquentes.

## ***2.2 L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE***

Le Programme de prêts et bourses a joué un rôle fondamental dans cette démocratisation. Il a permis aux étudiantes et aux étudiants de devenir les artisans de leur projet d'études en leur donnant accès à des emprunts garantis par le gouvernement et, éventuellement, à des bourses. On évitait ainsi que le manque de ressources ou un soutien financier insuffisant de la part des parents mette en péril la poursuite des études.

Il importe donc de se demander si le Programme de prêts et bourses et les autres mesures connexes jouent encore bien leur rôle auprès de la population étudiante féminine et masculine. Les interventions gouvernementales dans ce domaine se sont-elles bien adaptées à l'évolution des clientèles étudiantes et notamment aux besoins de celles qui vivent des situations particulières? Par exemple, les études postsecondaires sont-elles à la portée des jeunes adultes qui ont des responsabilités parentales, notamment des femmes? En outre, pour celles et ceux qui avancent en âge, la poursuite des études aux deuxième et troisième cycles peut-elle aller de pair avec la réalisation du désir d'enfants?

Dans son avis adressé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, joint au présent mémoire, le Conseil du statut de la femme s'est penché sur les principales politiques publiques de soutien financier qui sont mises en œuvre par le gouvernement québécois pour soutenir financièrement la clientèle étudiante au postsecondaire et au secondaire professionnel - Programme de prêts et bourses, aide fiscale aux étudiants et aux parents, frais de scolarité, etc. Il a abordé l'étude de ces politiques avec la conviction que les sommes qui y sont consacrées représentent sans doute l'un des meilleurs investissements en faveur du mieux-être de la population québécoise dans la société du savoir actuelle et dans cette ère de mondialisation.

Les ressources financières et humaines importantes que le Québec a consenties au domaine de l'éducation à partir des années 1960 ont permis à différentes générations de jeunes, et aux femmes en particulier, d'opérer un rattrapage en matière de scolarisation et de diplomation : mise en place d'un réseau complet d'institutions bien réparties sur le territoire, gratuité scolaire jusqu'au collège et imposition de frais modérés à l'université, Programme de prêts et bourses, etc.

Cependant, en analysant les données des dernières années, le Conseil a constaté une réduction globale des clientèles rejointes et de l'aide financière accordée par le Programme de prêts et bourses depuis la pointe atteinte en 1996-1997.

**TABLEAU 5** Nombre de bénéficiaires d'une aide financière (prêt, bourse et total) et montant d'aide financière attribué (prêt, bourse et total), Québec, 1995-1996 à 2002-2003

Année	Prêt		Bourse		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant Millions \$	Nombre de bénéficiaires	Montant Millions \$	Nombre de bénéficiaires	Montant Millions \$
1995-1996	160 017	525,6	72 036	256,8	160 551	782,4
1996-1997	166 089	571,3	72 239	255,0	166 664	826,3
1997-1998	159 865	530,2	69 816	239,7	160 421	769,9
1998-1999	149 257	485,7	59 140	190,2	149 791	675,9
1999-2000	138 926	408,9	54 800	176,4	139 440	585,3
2000-2001	127 848	330,8	57 176	203,0	128 350	533,8
2001-2002	127 097	338,3	67 676	255,7	127 663	594,0
2002-2003	129 523	345,2	74 282	292,4	130 183	637,6

Source : Tableau construit à partir de statistiques obtenues de la Direction de l'aide financière aux études, ministère de l'Éducation, Québec, octobre 2003, tableau 26.

Si les signaux sont plus positifs en 2001-2002 et 2002-2003, la baisse a été notable au regard du pourcentage des inscrits ayant obtenu un prêt seulement aux différents ordres d'enseignement alors que les pourcentages des étudiants inscrits qui ont touché une bourse se sont réduits pour ensuite revenir généralement à leur niveau de départ.

**TABLEAU 6** Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne de l'année en cause par type d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études, Québec, 1997-1998 à 2001-2002

Année	Enseignement secondaire Formation professionnelle		Enseignement collégial		Enseignement universitaire Premier cycle	
	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses
1997-1998	25,9	15,5	31,3	12,6	44,7	20,3
1998-1999	23,0	13,1	29,5	11,3	42,0	18,3
1999-2000	25,0	14,3	27,2	10,2	39,0	16,6
2000-2001	21,7	13,8	24,8	11,0	36,0	16,6
2001-2002	18,8	12,8	24,0	12,5	35,3	19,8

Statistiques tirées de : Aide financière aux études. *Statistiques, rapports statistiques 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002*, ministère de l'Éducation, Québec, tableau 7.

Par ailleurs, l'avis cité démontre que l'aide fiscale accordée aux parents, pour leurs enfants aux études postsecondaires à temps plein, a également connu une baisse durant cette période. Deux dispositions orientées vers l'étudiant lui-même ont bien été mises en place, mais elles portent fruit lorsque l'étudiant dispose d'un certain revenu imposable et, donc, souvent une fois les études terminées.

De plus, bien que nous soyons entrés dans la société du savoir, la valeur accordée aux études n'est pas encore partagée par tous et, chez certains étudiants, la nécessité d'obtenir un revenu pour combler leurs besoins risque de faire perdre de vue les perspectives à plus long terme offertes par l'obtention d'un diplôme. Le Conseil croit que la société doit donc fournir un signal clair à cet égard. Pousser ses études ne saurait être considéré uniquement comme un projet de nature personnelle et comme la seule responsabilité de l'étudiant ou de ses parents.

Le Conseil souhaite dans son avis que le gouvernement québécois continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants au collège et à l'université ainsi qu'à la formation professionnelle au secondaire en vue de favoriser la démocratisation des études, un cheminement régulier et la réussite scolaire. Selon lui, le gouvernement doit adopter dans ce but une perspective globale en s'assurant que les diverses composantes de sa politique se complètent et évoluent de façon harmonieuse afin de garantir une sécurité financière à la clientèle étudiante et un appui tangible aux parents.

Le Conseil s'est également intéressé au profil ventilé selon le sexe des bénéficiaires de l'aide financière aux études, ce qui lui a permis de relever peu de différences dans l'application du Programme aux hommes et aux femmes et de constater l'absence de critères qui seraient discriminatoires selon le sexe. L'avis du Conseil fait un examen attentif de la situation des étudiants-parents à partir des statistiques de l'aide financière aux études et des résultats d'une enquête menée en 2002. Il ressort que la conciliation des études et des responsabilités parentales est une réalité qui touche davantage d'étudiantes que d'étudiants et, lorsqu'il s'agit de parents vivant en situation monoparentale, essentiellement des femmes. Cette population des étudiants-parents, qui devrait constituer une clientèle en émergence à l'aide financière aux études dans l'avenir avec la poursuite des études aux deuxième et troisième cycles et le retour aux études à un âge plus avancé, rencontre des dépenses plus élevées que la population sans enfants tout en disposant de moins de temps pour compléter ses ressources par un revenu d'emploi.

En dépit des améliorations qui ont déjà été apportées au Programme de prêts et bourses et à certaines politiques connexes, le Conseil croit qu'il faut continuer d'améliorer les politiques dans le but de mieux soutenir les étudiants-parents. Il formule, en ce sens, des recommandations qui touchent les frais de subsistance à reconnaître, la garde des enfants et les frais de garde, les frais de transport et les autres frais ainsi que le traitement de la pension alimentaire pour enfants, la définition de conjoint et la prestation de maternité.

Pour le Conseil du statut de la femme, consacrer des ressources publiques aux études est investir pour demain et, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit de soutenir l'accès aux études et le cheminement scolaire de la clientèle étudiante qui concilie les études et les responsabilités parentales.

Le Conseil invite les membres de la Commission à prendre connaissance de son avis au Conseil consultatif sur l'accessibilité financière aux études, qui accompagne ce mémoire.

Cet avis appuie les positions précédentes sur une analyse approfondie portant pour l'essentiel sur la problématique des étudiants-parents.

En complément, le Conseil intègre à ce mémoire la liste des recommandations qui ont été présentées au Conseil consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

**5. Dans le sens des efforts consentis depuis plus de quarante ans pour accroître l'accès aux études, le Conseil du statut de la femme recommande :**

- **Que le gouvernement québécois continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants au collège et à l'université ainsi qu'à la formation professionnelle au secondaire en vue de favoriser la démocratisation des études, un cheminement régulier et la réussite scolaire; et**
- **Qu'il adopte dans ce but une perspective globale en s'assurant que les diverses composantes de sa politique se complètent et évoluent de façon harmonieuse – gratuité scolaire au secondaire et au collège et imposition de frais de scolarité modérés à l'université, Programme de prêts et bourses, aide fiscale aux parents et aux étudiants – afin de garantir une sécurité financière à la clientèle étudiante et un appui tangible aux parents.**

**6. Pour mieux soutenir les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :**

- **Que le Programme de prêts et bourses soit, à court terme, au moins harmonisé avec la fiscalité en ce qui a trait à la reconnaissance des besoins essentiels liés aux responsabilités parentales (dépenses admises en frais de subsistance et autres paramètres du régime); et**
- **Que les besoins de la clientèle avec enfants, notamment en ce qui a trait aux frais de subsistance et de logement, soient établis, à moyen terme, à partir d'une estimation des coûts réels.**

**7. Comme les services de garde représentent un élément central de la conciliation des études et des responsabilités parentales pour les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :**

- **Que la question des services de garde fasse l'objet d'une réflexion du gouvernement en concertation avec les institutions d'enseignement postsecondaire, les responsables des services de garde de ces institutions de même qu'avec les associations étudiantes et féminines concernées;**
- **Que cette réflexion porte, entre autres, sur l'estimation et l'identification des besoins de services de garde des étudiants-parents et sur la meilleure façon d'y répondre, sur l'allocation de garde régulière et la possibilité de prévoir un montant additionnel pour tenir compte des besoins de garde hors des horaires réguliers et, enfin, sur l'intérêt de réserver une proportion des places de garde existant dans les établissements aux enfants de la clientèle étudiante;**
- **Qu'au terme de cette réflexion, le gouvernement dépose un plan d'action;**

- Que l'allocation de garde prévue actuellement dans le Programme de prêts et bourses soit ajustée en fonction de l'évolution du tarif des services de garde à contribution réduite; et
  - Qu'une avance remboursable soit prévue pour compenser les frais encourus lorsque les étudiants-parents n'ont pas accès à un mode de garde à contribution réduite.
8. De façon à mieux couvrir les autres frais encourus par les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que les frais de transport soient inclus dans les dépenses admises de la clientèle étudiante avec enfants;
  - Que le montant maximum prévu pour le remboursement des orthèses et des examens visuels soit accru en fonction des coûts réels; et
  - Que la question de la couverture des frais dentaires par le Programme de prêts et bourses soit étudiée.
9. En toute équité pour l'enfant d'un étudiant-parent pour qui est versée une pension alimentaire et afin que cette pension contribue à son mieux-être, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que la pension alimentaire pour enfants ne soit plus considérée comme faisant partie des ressources financières de l'étudiante ou de l'étudiant qui en assume la garde par le Programme de prêts et bourses.
10. Sur la définition de conjoint, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Qu'une consultation soit menée auprès des associations étudiantes afin de voir si le critère entraînant la reconnaissance du conjoint ou de la conjointe, en cas de vie maritale et en l'absence d'enfant commun, dans le Programme de prêts et bourses, doit être modifié.
11. Pour assurer un soutien financier à l'étudiante au moment de la maternité, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que la Loi sur l'assurance parentale du Québec soit modifiée afin que toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes, touchent au moins une prestation de base durant le congé de maternité; et
  - Qu'en attendant que le régime québécois d'assurance parentale soit mis en place, l'étudiante qui accouche continue de toucher l'aide financière du Programme de prêts et bourses durant un trimestre comme si elle était aux études.
12. Advenant le versement par la Régie des rentes du Québec d'une rente d'orphelin ou d'une rente d'enfant de cotisant invalide à l'étudiante ou à l'étudiant à temps plein de 18 à 25 ans, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que cette rente ne soit pas considérée comme un revenu aux fins de l'attribution d'un prêt ou d'une bourse.



## CONCLUSION

---

La tenue d'un débat public sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités donne au Conseil du statut de la femme l'occasion de réfléchir sur l'importance de l'éducation supérieure pour les Québécoises dans leur quête d'égalité.

Cette réflexion a permis de mettre en lumière le chemin parcouru par les femmes depuis les années 1960 dans leur accès aux études universitaires et de dégager les caractéristiques des cheminements étudiants dans le Québec d'aujourd'hui. La population québécoise a profité du large mouvement de démocratisation de l'éducation et les taux de scolarisation se sont élevés, y compris au chapitre des études universitaires. Les femmes semblent avoir particulièrement bien profité de cette évolution : elles composent la majorité des effectifs étudiants et représentent près de 60 % des diplômés du premier cycle. Mais ces progrès ne se matérialisent pas automatiquement sur le marché du travail par une plus grande égalité des femmes et des hommes. D'abord, les choix d'études et de carrière des femmes continuent d'être marqués par les stéréotypes, coupant les diplômées d'importants secteurs de l'économie du savoir. Le CSF suggère d'adopter des mesures visant la diversification des choix scolaires des filles.

D'autre part, on constate que la proportion de femmes décroît à chaque échelon de la carrière universitaire. Moins nombreuses que les hommes parmi les diplômés du doctorat, les femmes accèdent moins qu'eux aux postes de professeurs dans les universités et obtiennent des chaires de recherche dans une proportion encore plus faible. De plus, elles sont désavantagées par la répartition entre les domaines des subventions octroyées à la recherche universitaire.

Le CSF compte sur la vague d'embauche de professeurs qui s'en vient pour permettre au Québec d'atteindre une participation équitable des femmes et des hommes dans le corps professoral des universités.

L'analyse de chacune de ces problématiques amène le CSF à formuler des recommandations visant à mieux soutenir les étudiantes jusqu'à l'obtention d'un diplôme de troisième cycle, à permettre une plus grande présence des femmes dans le corps professoral et à favoriser l'accroissement du nombre de femmes titulaires de chaire de recherche. Une révision des paramètres de calcul des montants des bourses d'excellence pour tenir compte de la présence d'enfants serait à envisager; par ailleurs, le CSF recommande aux universités de se donner les moyens pour rendre efficaces les programmes d'accès à l'égalité qu'elles ont implantés et de proposer davantage de candidates féminines aux chaires de recherche du Canada.

Enfin, le Conseil du statut de la femme considère les ressources publiques consacrées aux études comme un investissement dans la société de demain et estime de ce fait qu'il est essentiel que le gouvernement continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants universitaires dans leurs cheminements. Dans le présent avis, il met l'accent sur les difficultés spécifiques à une part de plus en plus importante d'entre eux, celles qui sont liées à la superposition des rôles d'étudiant et de parent. Pour améliorer les

conditions de réussite des étudiantes et des étudiants, il recommande donc d'adapter le régime d'aide financière aux études ainsi que les différents services accessibles à la clientèle étudiante aux besoins des étudiants-parents.

## *LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME*

---

1. Les universités ont la responsabilité d'amener les femmes en plus grand nombre dans les départements des sciences appliquées et dans les carrières associées. À cette fin, le Conseil du statut de la femme recommande :
  - Que les responsables de la formation des maîtres en sciences prennent en compte les intérêts des filles dans l'élaboration des méthodes d'enseignement des sciences au secondaire, comme par exemple en ancrant davantage la matière enseignée dans la réalité contemporaine;
  - Que les universités s'inspirent des formules existantes pour élaborer et mettre en œuvre plus de moyens (programmes de stages ou de mentorat) visant à faciliter la transition vers l'emploi des diplômées et des diplômés en sciences appliquées; et
  - Que les facultés de sciences et de génie prennent les moyens pour rendre plus accueillant pour les femmes l'environnement des études en sciences appliquées : projets scientifiques avec composante sociale, marrainage par les étudiantes plus avancées, etc. De même, les approches pédagogiques devraient être adaptées aux intérêts des femmes.
2. Pour favoriser la poursuite des études des femmes jusqu'au doctorat, le Conseil du statut de la femme recommande :
  - Que les trois fonds de recherche du Québec revoient les paramètres de fixation du montant des bourses d'excellence de façon à tenir compte des responsabilités familiales de l'étudiante et de l'étudiant. Ce faisant, ils s'aligneraient sur le Programme de prêts et bourses modifié tel que nous le suggérons;
  - Que le Fonds de recherche en santé s'inspire des deux autres fonds de recherche du Québec en accordant aux étudiantes et aux étudiants boursiers un congé rémunéré d'une session à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant; et
  - Que le ministère de l'Éducation et les universités examinent les différentes façons de venir en aide aux étudiantes et aux étudiants pour que le fait de devenir parent se concilie plus aisément avec le cheminement universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant. Entre autres mesures, on pourrait trouver l'octroi de congés parentaux avec maintien du statut d'étudiant, l'installation de garderies sur place ou l'aménagement des calendriers d'examens.
3. Pour favoriser l'accroissement de la présence des femmes dans le corps professoral, le Conseil du statut de la femme recommande aux universités ou aux facultés :

- Que les universités revoient les critères d'évaluation et les normes du cheminement de carrière des professeures et des professeurs en tenant compte du fait que les congés de maternité et autres congés pris pour dispenser des soins aux proches ralentissent la production de recherches. Il faudrait en fait trouver des aménagements pour éviter de pénaliser, en début de carrière, les professeures qui se sont investies dans ces tâches;
  - Que les universités évaluent les raisons qui ont empêché les PAÉ existants de donner les résultats escomptés et prennent les moyens d'atteindre les objectifs souhaités. Ce pourrait être, par exemple, par un meilleur suivi appuyé sur des indicateurs de résultats;
  - Que, pour favoriser l'intégration des jeunes professeures, les professeures déjà en place dans les facultés jouent le rôle de mentors et favorisent la constitution de réseaux; et
  - Que les universités s'engagent à promouvoir une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral et que cet engagement se concrétise par l'allocation de ressources financières et humaines adéquates aux PAÉ.
4. Afin d'éviter que le Programme des chaires de recherche du Canada accroisse le déséquilibre qui désavantage les femmes au sein du corps professoral des universités québécoises et compte tenu de la capacité qu'ont les universités d'influencer le choix des titulaires de ces chaires, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que chaque université se donne l'objectif de hausser le pourcentage de femmes titulaires de telles chaires jusqu'au pourcentage de femmes que compte son corps professoral.
5. Dans le sens des efforts consentis depuis plus de quarante ans pour accroître l'accès aux études, le Conseil du statut de la femme recommande :
- Que le gouvernement québécois continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants au collège et à l'université ainsi qu'à la formation professionnelle au secondaire en vue de favoriser la démocratisation des études, un cheminement régulier et la réussite scolaire; et
  - Qu'il adopte dans ce but une perspective globale en s'assurant que les diverses composantes de sa politique se complètent et évoluent de façon harmonieuse – gratuité scolaire au secondaire et au collège et imposition de frais de scolarité modérés à l'université, Programme de prêts et bourses, aide fiscale aux parents et aux étudiants – afin de garantir une sécurité financière à la clientèle étudiante et un appui tangible aux parents.

6. Pour mieux soutenir les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :
  - Que le Programme de prêts et bourses soit, à court terme, au moins harmonisé avec la fiscalité en ce qui a trait à la reconnaissance des besoins essentiels liés aux responsabilités parentales (dépenses admises en frais de subsistance et autres paramètres du régime); et
  - Que les besoins de la clientèle avec enfants, notamment en ce qui a trait aux frais de subsistance et de logement, soient établis, à moyen terme, à partir d'une estimation des coûts réels.
7. Comme les services de garde représentent un élément central de la conciliation des études et des responsabilités parentales pour les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :
  - Que la question des services de garde fasse l'objet d'une réflexion du gouvernement en concertation avec les institutions d'enseignement postsecondaire, les responsables des services de garde de ces institutions de même qu'avec les associations étudiantes et féminines concernées;
  - Que cette réflexion porte, entre autres, sur l'estimation et l'identification des besoins de services de garde des étudiants-parents et sur la meilleure façon d'y répondre, sur l'allocation de garde régulière et la possibilité de prévoir un montant additionnel pour tenir compte des besoins de garde hors des horaires réguliers et, enfin, sur l'intérêt de réserver une proportion des places de garde existant dans les établissements aux enfants de la clientèle étudiante;
  - Qu'au terme de cette réflexion, le gouvernement dépose un plan d'action;
  - Que l'allocation de garde prévue actuellement dans le Programme de prêts et bourses soit ajustée en fonction de l'évolution du tarif des services de garde à contribution réduite; et
  - Qu'une avance remboursable soit prévue pour compenser les frais encourus lorsque les étudiants-parents n'ont pas accès à un mode de garde à contribution réduite.
8. De façon à mieux couvrir les autres frais encourus par les étudiants-parents, le Conseil du statut de la femme recommande :
  - Que les frais de transport soient inclus dans les dépenses admises de la clientèle étudiante avec enfants;
  - Que le montant maximum prévu pour le remboursement des orthèses et des examens visuels soit accru en fonction des coûts réels; et
  - Que la question de la couverture des frais dentaires par le Programme de prêts et bourses soit étudiée.
9. En toute équité pour l'enfant d'un étudiant-parent pour qui est versée une pension alimentaire et afin que cette pension contribue à son mieux-être, le Conseil du statut de la femme recommande :

- Que la pension alimentaire pour enfants ne soit plus considérée comme faisant partie des ressources financières de l'étudiante ou de l'étudiant qui en assume la garde par le Programme de prêts et bourses.

10. Sur la définition de conjoint, le Conseil du statut de la femme recommande :

- Qu'une consultation soit menée auprès des associations étudiantes afin de voir si le critère entraînant la reconnaissance du conjoint ou de la conjointe, en cas de vie maritale et en l'absence d'enfant commun, dans le Programme de prêts et bourses, doit être modifié.

11. Pour assurer un soutien financier à l'étudiante au moment de la maternité, le Conseil du statut de la femme recommande :

- Que la Loi sur l'assurance parentale du Québec soit modifiée afin que toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes, touchent au moins une prestation de base durant le congé de maternité; et
- Qu'en attendant que le régime québécois d'assurance parentale soit mis en place, l'étudiante qui accouche continue de toucher l'aide financière du Programme de prêts et bourses durant un trimestre comme si elle était aux études.

12. Advenant le versement par la Régie des rentes du Québec d'une rente d'orphelin ou d'une rente d'enfant de cotisant invalide à l'étudiante ou à l'étudiant à temps plein de 18 à 25 ans, le Conseil du statut de la femme recommande :

- Que cette rente ne soit pas considérée comme un revenu aux fins de l'attribution d'un prêt ou d'une bourse.

## BIBLIOGRAPHIE

---

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS. *Women and Leadership in Higher Education – How Thick Institut de la statistique du Québec the Glass Ceiling? – Rapport de la conférence tenue le 14 juin 2003 à Monterrey*, page Internet consultée le 5 janvier 2004.

BÉGIN-HEICK, Nicole & Associates Inc. *Analyse comparative du Programme des chaires de recherche du Canada, selon le sexe*, rapport préparé à l'intention du Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, Ottawa, novembre 2002, 40 p.

BOUCHARD, Pierrette, Jean-Claude ST-AMANT, Natalie RINFRET, Claudine BAUDOUX et Natasha BOUCHARD. *Dynamiques familiales de la réussite scolaire au secondaire – Tome 1*, Québec, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, 2<sup>e</sup> trimestre 2003, 162 p.

CHICHA, Marie-Thérèse. « L'accès à l'égalité », dans Huguette Dagenais (dir.), *Carrière et conditions de vie des professeures d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*, Montréal, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, Les Cahiers de la FAPUQ, n° 8, 2002, p. 119-127.

COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE. *Égalité des chances – Politiques scientifiques dans l'Union européenne : intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*, rapport du groupe de travail « Femmes et sciences » du Réseau européen d'évaluation de la technologie (ETAN), Bruxelles, 2001, 173 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2004, 68 p.

CONSEIL NATIONAL DES CYCLES SUPÉRIEURS - FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC. *La durée réelle des études aux cycles supérieurs*, [réalisation : Serge Leroux], Montréal, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, 125 p.

DESCHÊNES, Claire et autres. « Outils pédagogiques utiles en sciences : intéresser davantage les filles du secondaire aux sciences physiques », *Femmes et maths, sciences et technos*, sous la direction de L. Lafortune et C. Solar, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2003, p. 127-146.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES et FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE. *Le guide du boursier*, (page consultée le 20 janvier 2004), adresse Web : [www.fcar.qc.ca](http://www.fcar.qc.ca)

GAUTHIER, Luce. *Propos d'une physicienne sur la situation de la femme de science*, Montréal, Les éditions Carte blanche, 3<sup>e</sup> trimestre 1999, 62 p.

GROUPE DE TRAVAIL « FEMMES ET SCIENCES » DU RÉSEAU EUROPÉEN D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES (ETAN). *Politiques scientifiques dans l'Union européenne : intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*, Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de la recherche, 2001, 173 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Taux d'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège, population de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe et le principal domaine d'études*, Québec, 2001, (page consultée le 17 septembre 2003), adresse Web : [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat\\_scolr\(9\)](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr(9))

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Taux d'obtention d'un certificat ou d'un grade universitaire, population de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe et le principal domaine d'études*, Québec, 2001, (page consultée le 17 septembre 2003), adresse Web : [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat\\_scolr\(11\)](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr(11))

LEE-GOSSELIN, Hélène. « Les programmes d'accès à l'égalité dans la nouvelle conjoncture économique des universités », dans Huguette Dagenais (dir.), *Carrière et conditions de vie des professeures d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*, Montréal, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, Les Cahiers de la FAPUQ, n° 8, 2002, p. 11-20.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Document de consultation de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Québec, le Ministère, 2003, 34 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 23, avril 2002.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance à l'université (2001)*, (page consultée le 8 janvier 2004), adresse Web : [www.meq.gouv.qc.ca/Relance/université//RelUni.htm](http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/université//RelUni.htm)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 2003*, 493 p., (page consultée le 19 janvier 2004), adresse Web : [www.oecd.org/publications/e-book/9603062e.PDF](http://www.oecd.org/publications/e-book/9603062e.PDF)

TAMBURRI, Rosanna. « Un équilibre précaire », *Affaires universitaires*, janvier 2004.